

SAS GEFI
41 Chemin du Vieux Chêne
38240 MEYLAN
☎: 04.76.01.02.44

e-mail : anne.david@gefieurefi.fr

Renseignements utiles uniquement en cas de changement

Numéro de téléphone : / ____ / ____ / ____ / ____ / ____ / et / ou / ____ / ____ / ____ / ____ / ____ /

Courriel :

Courrier :

Pour tous changements de situation familiale merci de bien vouloir contacter la collaboratrice en charge de votre dossier.

Résidences : :

Changements intervenus en 2022

IMPORTANT : ces informations peuvent entraîner des modifications dans l'établissement de vos déclarations fiscales.

Vous avez vendu un ou plusieurs biens ? Merci de nous transmettre la copie de l'attestation de vente avec le prix de vente.

Votre bail commercial a pris fin courant 2022 ou vous avez changé de gestionnaire locatif, nous joindre une copie de l'avenant ou du contrat de location pour analyse et contrôle de l'assujettissement à TVA.

Si vous avez cessé définitivement votre activité de location nue ? Nous préciser la date : ____ / ____ / 2022

Vous avez acheté ou mis en location un ou plusieurs biens destinés à la location nue au cours de l'année ?
Si oui, merci de contacter la collaboratrice en charge de votre dossier (ses coordonnées sont indiquées ci-dessus) une proposition de service pour l'ajout de ce(s) nouveau(x) bien(s) vous sera adressée.

Vous avez meublé ou acheté les meubles de votre bien précédemment loué nu ?
Si oui, merci de contacter la collaboratrice en charge de votre dossier.

ATTENTION

- Une cessation ou une vente remet en cause les déficits déduits de votre impôt sur le revenu sur les 3 années précédentes.
- Le délai de 60 jours est imparti pour régulariser la TVA en cas de vente ou de cessation.
- Vous avez investi dans un PINEL, merci de nous indiquer la durée : 6 ans 9 ans 12 ans

➔ **Veillez nous adresser une copie complète de votre avis d'imposition de 2022** (basé sur les revenus de 2021), afin de vérifier le ou les montants des déficits imputés, les réductions dont vous pourriez bénéficier ; à défaut, nous ne pourrions pas effectuer les vérifications nécessaires et nous ne pourrions en être tenus pour responsables.

TVA – Paiement en 2022

Au cours de l'année 2022, avez-vous changé de compte bancaire ? Non Oui
Si oui, veuillez nous communiquer le nouveau RIB pour la mise à jour de votre compte fiscal.
Si le prélèvement de votre TVA 2021 a été rejeté, merci de nous en informer.

➔

Il convient de nous faire parvenir les copies des justificatifs de l'ensemble des sommes que vous indiquez.

Loyers encaissés du 01.01.2022 au 31.12.2022 (TTC) : merci de vérifier vos comptes bancaires
Joindre l'aide à la 2044 de la société de gestion locative.

LOYERS					
Résidences	Loyers prévus	Loyers encaissés Appartements	Loyers encaissés Parkings	Charges Locatives encaissées	Loyers nature Occupation personnelle

Charges déductibles au titre de 2022 (régées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022)

La TVA est récupérable uniquement si vous nous fournissez les copies des factures la mentionnant. Les factures doivent mentionner votre nom, l'adresse du bien et la date de règlement (les tickets de caisse ne sont pas des factures – un tableau récapitulatif n'est pas un justificatif). La facture GEFI est déjà prise en compte, inutile de faire une copie

CHARGES DEDUCTIBLES					
Frais de procédure	TTC	HT	TVA		
Subvention ANAH	TTC	HT	TVA		
Commissions (ex : agence)	TTC	HT	TVA		
Taxe foncière :		€	Ordures ménagères :		€
Autres taxes A préciser :		€			
Frais réels de syndic et rémunération des concierges	TTC	HT	TVA		
Décomptes de charges de copropriété 2021 + tous les appels de fonds 2022 réglés	TTC	HT	TVA		
Charges récupérables Non récupérées au départ du locataire	TTC	HT	TVA		
Dépenses de réparation, d'entretien et d'amélioration	TTC	HT	TVA		
Assurance propriétaire non occupant – PNO Assurance GLI		€ €			
Frais financiers <u>Prêt toujours en cours :</u> <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Intérêts d'emprunt :		Assurance invalidité - décès :		€

Mentions d'informations RGPD sur lettre d'accompagnement.

Date et signature :